

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2011

Approbation du compte de gestion 2010 du receveur

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2010 dressé pour l'exercice 2010 par Monsieur le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Subvention de fonctionnement aux associations

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations qui s'élève à 34 170 €

Acquisition d'une partie de deux parcelles cadastrées A172p2 et A175p21 appartenant à M. et Mme Berthollet d'une contenance de 1285 m²

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la convention PUP signée avec le promoteur du projet du lotissement des Vergers du lac il est prévu une voie nouvelle traversant ce lotissement. Afin de créer cette nouvelle voie il est nécessaire d'acquérir deux parties de parcelles cadastrées A172p2 d'une contenance de 860 m² et A175p21 d'une contenance de 425 m² appartenant à M. et Mme BERTHOLLET Bernard.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de ces deux parcelles à 20 € le m² et mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

Choix d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre travaux VRD voie nouvelle- route de Magnonnet

Le conseil municipal choisit à l'unanimité le bureau d'études EPIARD et Associés et la SARL VIATEC-ALTUS dont le devis s'élève à 22 500 € HT soit 26 910 € TTC et mandate Monsieur le Maire pour signer le devis.

Groupement de commandes voie nouvelle

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention de groupement de commandes constituée entre la commune de Duingt et le SYANE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



Choix d'un bureau d'études pour la signalétique sur la commune de Duingt

Le conseil municipal choisit à l'unanimité le bureau d'études Techni-Plastik pour un montant total de 1 700 € HT soit 2 033.20 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Modification du règlement du port municipal

Le conseil municipal modifie le règlement du port dans ses articles : 1, 5.3, 7 et 9.4.

Convention pour l'élaboration d'un plan de circulation sur les chemins de la commune de Duingt.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention d'un plan de circulation sur les chemins de la commune de Duingt entre le parc naturel régional du Massif des Bauges et la commune de Duingt et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Contrat Animation créateur d'événements dans le cadre du festival de musique le 2 juillet 2011

Le conseil municipal accepte à 12 voix pour et 1 abstention le contrat festival de musique sur la commune de Duingt pour un montant de 3 000 € HT soit 3 588 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau année 2010

Le conseil municipal prend connaissance du rapport du le prix et la qualité du service de distribution de l'eau année 2010

Ce rapport est consultable à l'accueil de la Mairie.

CCAS demande de secours d'urgence

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une somme de 800 € dans le cadre du secours d'urgence du CCAS et dit que la dépense sera inscrite au chapitre 67, article 6713 du budget primitif 2011

Choix d'une entreprise pour la réfection en enrobé de la route des Viviers

Le conseil municipal choisit l'entreprise EUROVIA qui a fait l'offre la plus économiquement avantageuse avec un devis de 8 766.67 HT soit 10 484 .94 € TTC et mandate Monsieur le Maire pour signer ce devis

La séance est levée à 23 H 15

Le Maire

Marc ROLLIN